



Collez ici  
une photo

# **Dossier d'inscription comédien majeur**

## **Saison 2025 / 2026**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**NOM:**

**PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :                    /            /

## ADRESSE :

## CODE POSTAL :

## VILLE :

## PORTABLE :

E-MAIL (**obligatoire** : pour envoi d'informations) : Ecrire en majuscules

8

@,

**ATTENTION : la cotisation est due pour l'année, elle ne sera pas reversée.**

## *Autorisation*

Je soussigné(e) .....

Autorise l'Association de théâtre Le Moulin d'Albinus, à me faire hospitaliser en cas de nécessité.

Fait à ..... Le : .....

Signature :

---

## *Autorisation de prise de vue et de diffusion pour une personne majeure*

Je soussigné(e)....., autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de mon image prise dans le cadre de mon activité au sein de l'association le Moulin d'Albinus.

Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de mon image et de ma voix ne portent en aucun cas atteinte à ma vie privée et ne me causent aucun préjudice.

J'autorise cette diffusion sans contrepartie financière et sans limitation de durée, par tout réseau et système numérique de transmission et/ou de télécommunication (vidéo en ligne, radio, Internet), pour une diffusion vidéographique ou DVD ou à des fins de communication (édition, brochure, salon...) ; ces supports pouvant être utilisés ensemble ou séparément, sous forme combinée ou isolée d'images fixes, d'images animées, ou de sons.

Je garantis l'association le Moulin d'Albinus contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion.

Fait à ..... Le : .....

Signature :

# **Règlement intérieur**

## **Article 1 : Respect des personnes et solidarité du groupe**

Chaque comédien doit avoir un comportement respectueux envers le metteur en scène, les membres de l'association et les autres comédiens, à l'intérieur et à l'extérieur des cours, y compris à travers l'usage d'internet.

Chaque comédien doit être attentif aux autres et solidaire envers les comédiens les plus vulnérables.

Chaque comédien s'engage à briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs comédiens.

Chaque comédien s'engage à n'avoir aucun comportement discriminatoire.

Chaque comédien doit refuser tout type de violence ou harcèlement.

Chaque comédien ne doit avoir aucun comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un autre comédien physiquement ou moralement.

## **Article 2 : Responsabilité**

Les cours se déroulent sous la responsabilité et l'autorité des metteurs en scènes. Chaque comédien se doit d'écouter, de respecter et d'appliquer les consignes qu'ils donnent pendant la durée de l'activité.

## **Article 3 : Assiduité, ponctualité, participation aux cours**

L'assiduité et la ponctualité aux cours est indispensable au bon fonctionnement du groupe et à la réalisation du projet final.

Chaque comédien s'engage à être présent au cours, à arriver à l'heure et à participer activement aux exercices proposés par le metteur en scène.

## **Article 4 : Absences**

Toute absence doit être signalée à l'association avant le début du cours par courriel à l'adresse : [asso.moulin.albinus@gmail.com](mailto:asso.moulin.albinus@gmail.com)

## **Article 5 : Apprentissage des textes**

Chaque comédien s'engage à connaître son texte au plus tard 2 mois après que le metteur en scène le lui ait remis

## **Article 6 : Téléphone portable**

Les téléphones portables devront être éteints au début de chaque cours et leur utilisation, pendant les cours, est strictement interdite.

## **Article 7 : Tabac**

Il est interdit de fumer pendant les cours et dans l'enceinte des locaux utilisés par l'association (y compris dans la cour du collège).

## **Article 8 : Accès des locaux**

Pour des raisons d'engagement de responsabilité du Moulin d'Albinus, seuls les comédiens du cours concerné seront acceptés dans l'enceinte des locaux mis à la disposition de l'association.

## **Article 9 : Arrivée et départ des mineurs**

Pour les comédiens mineurs, l'accompagnant doit s'assurer de la présence de son metteur en scène avant de repartir et s'engage à venir le chercher à l'heure de la fin du cours. En cas de retard, le metteur en scène ou le responsable de l'association du Moulin d'Albinus, pourra être amené à confier le jeune aux services publics habilités à l'accueillir.

**Tout manquement à un des articles du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate et définitive de l'association.**

Fait à .....

Le : .....

**Signature**

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)